Tri-angle

voir autrement la notion de déchets

Bulletin d'expression du Cercle National du Recyclage

n° 11 - mars 2010

SOMMAIRE

Editorial p. 1

Lorient, capitale des déchets organiques pour des rencontres nationales p. 2

Agenda p. 2

Tarification incitative : calcul de coin de table p. 3

Qualitri-Qualiplus : valorisez le travail de vos équipes p. 3

Regards croisés p. 4

Journées techniques sur les déchèteries, quelles sont les attentes ? p. 6

Quoi de neuf au CNR ? p. 6

Redevance spéciale : Comment faire ? p. 6

Les brèves des adhérents p. 7

A lire p. 7

Appel à contribution

Forts de vos différentes pratiques ou de vos nouveautés en matière de gestion durable des déchets, vous souhaitez aborder un sujet ou faire part de vos projets. Venez vous exprimer au travers de ce bulletin. Le Cercle National du Recyclage attend vos contributions et témoignages pour vous permettre de faire profiter les lecteurs de votre expérience.

Merci de contacter
Delphine GOURLET
03 20 85 85 22
dg.cnr@club-internet.fr

Edito

Grenelle : Triste bilan pour les collectivités locales

Alors que le Cercle National du Recyclage par l'intermédiaire de son Président, était présent lors de la table ronde finale sur les déchets du grenelle de l'environnement, force est de constater que le bilan de cette concertation/négociation est plus que mitigé pour les collectivités locales.

En effet, de nombreux engagements qui devaient amener de nouveaux financements aux intercommunalités responsables de l'élimination des déchets et qui devaient aboutir rapidement, se sont retrouvés bloqués à cause des oppositions des parties prenantes. Pour preuve, deux nouvelles filières Déchets d'activité de soin à risque infectieux (DASRI) et déchets diffus spécifiques (DDS) peinent à émerger alors que les pouvoirs publics s'étaient engagés à respecter les délais. Le constat reste évident : le MEDEF a accepté la mise en place de ces nouvelles filières, mais les producteurs devant les financer jouent la montre et pour l'heure, rien n'est sorti.

Sans revenir sur l'impact financier de la TGAP sur les collectivités locales (engagement dont les délais ont été respectés) d'autres mesures grenelliennes risques fort de pénaliser les collectivités, comme l'obligation de mise en œuvre de la tarification incitative (outil qui n'existe pas sauf sous la forme de Redevance Incitative qui n'est pas l'engagement du grenelle).

Alors que la taxe sur les produits fortement générateurs de déchets a,pour l'instant, été abandonnée (mesure qui trouvait toute sa pertinence en terme de message à la population, indiquant que certains produits fortement producteur de déchets étaient à éviter), d'autres mesures comme les plans de prévention, projet politiquement fort, viennent d'être rendu obligatoires pour les collectivités locales à compétence déchets (loi Grenelle 2 du Sénat) ce qui risque fort de supprimer les subventions allouées par l'ADEME et de faire marquer un temps d'arrêt à la prévention.

De plus, je me pose toujours la question de la « pertinence » de la collectivité locale sur l'acte de consommation et sur les messages à destination des producteurs !

La liste reste longue, et plus on avance dans le temps et la réalisation des engagements grenelliens, plus je trouve que l'on s'éloigne de l'esprit de leur co-construction, visant à un consensus et à un partage des coûts de la nouvelle politique déchets. Les collectivités locales restent, semble-t-il, malheureusement les grandes perdantes, le seul espoir reste le « 80% du coût net d'un service de collecte et de tri de référence » qui, nous y travaillons, devra rester fortement et positivement impactant.

Bertrand BOHAIN
Délégué Général
du Cercle National du Recyclage

Lorient, capitale des déchets organiques pour des rencontres nationales

Pour sa 3ème édition des Rencontres Nationales de l'Organique, Idéal connaissance va traiter le sujet des biodéchets les 23, 24 et 25 mars 2010 à Lorient.

Cap l'Orient agglomération est l'une des collectivités territoriales la plus exemplaire en matière de gestion des déchets, avec une forte implication sur la valorisation des biodéchets. Cette gestion volontariste et innovante est illustrée par diverses initiatives :

- la mise en place d'une collecte sélective des biodéchets en porte à porte pour l'ensemble des habitants du territoire (200.000 habitants) avec, après traitement par compostage, production d'un compost de grande qualité (Eco-label) ;
- des actions d'incitation de réduction des déchets en direction de tous les acteurs ;
- le développement du compostage domestique.

De plus, l'un des axes majeurs du plan d'actions gouvernemental sur les déchets concerne la valorisation des déchets organiques, représentant actuellement 50% des déchets ménagers. Enjeu environnemental et sociétal, il s'agit désormais de ne plus considérer les ordures ménagères, les boues de stations d'épuration et les résidus des industries agro-alimentaires comme de simples "déchets" mais comme une ressource pouvant être valorisée et être considérée comme un produit.

Cette troisième édition a pour objectif de faire un état des lieux précis des diverses solutions techniques du traitement biologique des déchets, illustré par de nombreux cas concrets, et notamment des exemples émanant des collectivités locales. Les questions règlementaires et normatives y auront également leur place. La très large place donnée par les engagements du Grenelle de l'environnement à la gestion des déchets organiques, et les limites fortes mises au traitement par incinération ou la mise en décharge devrait motiver de nombreux participants.

Pour débuter de façon concrète ces rencontres de l'organique, des visites de sites auront lieu le 23 mars :
- visite de l'unité de traitement biologique de Caudan pour le compostage des biodéchets et la stabilisation des déchets ménagers résiduels (centre ouvert en 2005) ;
- suivi d'une tournée de collecte en porte à porte des biodéchets de Cap l'Orient agglomération.

Le Cercle National du Recyclage, partenaire des 3èmes rencontres Nationales de l'Organique, interviendra à l'occasion des séances plénières d'ouverture et de clôture de la manifestation.

Nous tenons également à la disposition de l'ensemble de nos adhérents des invitations gratuites, hors déjeuner (demande auprès de Jonathan DECOTTIGNIES jd.cnr@club-internet.fr).

Pour plus de renseignements :

www.recontres-organique.com

Cap l'Orient agglomération

IDEAL connaissances

Agenda

Le Cercle National du Recyclage vous ouvre son agenda

• 3èmes Rencontres nationales de l'Organique, les 23, 24 et 25 mars 2010 à LORIENT.
Renseignements :
www.rencontres-organique.com

• Nouvelles Matières Premières, le Symposium des métiers du recyclage, 2ème édition, les 10 et 11 juin 2010 à MARSEILLE.
Renseignements :
www.nouvelles-matieres-premieres.com

• Salon Planète durable®, 3ème édition, du 25 au 28 mars 2010 à PARIS.
Renseignements :
www.planete-durable.com

• 11èmes Assises nationales sur les déchets, les 15 et 16 septembre à Paris.
Renseignements :
www.reseau-ideal.asso.fr

• 10ème forum du Cercle National du Recyclage, les 23 et 24 septembre 2010 à Compiègne.
Renseignements :
Cercle National du Recyclage
03 20 85 85 22

Tarification incitative : calcul de coin de table.

Pour une intercommunalité de 15 000 habitants, les données ADEME, corroborées par la FNADE évaluent le coût d'investissement total pour la première année du passage à la TI à 33 euros par habitant. Ce coût comprend notamment la constitution du fichier, l'équipement en bacs et puces, l'équipement du camion, le pilotage du projet et les supports de communication. Les coûts annuels récurrents sont de 6 euros par habitants et comprennent les coûts administratifs et les coûts d'exploitation. Ces données correspondent à un système d'identification de la levée de non de pesée des déchets, plus onéreux.

Au total sur 5 ans, le coût global du passage à la TI est de 63 euros. Ce coût est à mettre en regard avec la modification du service auprès de l'habitant qui n'est que peu modifié dans sa pratique.

En considérant que le coût moyen de gestion des déchets d'un habitant produisant 400 kilogrammes de déchets par an et de l'ordre de 100 euros. Ce coût devrait augmenter de 12,6 euros, toujours pour 400 kilogrammes de déchets produits. En considérant que la part variable de la tarification concerne la moitié du coût du nouveau service (ce qui est déjà beaucoup) soit 56,3 euros pour un potentiel de réduction sur un gisement de 400 kilogrammes. Pour récupérer les 12,6 euros par an d'augmentation dûe à la mise en place de la tarification incitative, l'habitant devra éviter la production de 90 kilogrammes de déchets. Bien sur, si la part variable de cette tarification diminue, les quantités de déchets à éviter seront plus importantes.

Ces données sont bien évidemment modifiables à souhait : diminution de la part variable, augmentation des quantités de déchets, hausse du coût ...

Ce calcul de coin de table cherche à prouver que cette tarification n'aurait pas pour conséquence de faire baisser la facture du contribuable. Imaginez simplement que dans notre cas, il faut indiquer à la population, qu'il est nécessaire d'éviter de jeter 90 kilogrammes de déchets par an pour payer le même coût qu'avant mise en place de cette tarification « incitative »...

Pour plus de renseignements :

Bertrand BOHAIN,
Délégué général
Cercle National du Recyclage
03 20 85 85 22
bb.cnr@club-internet.fr

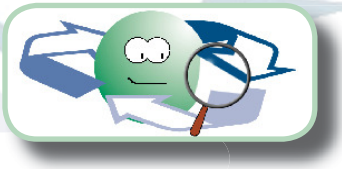

Qualitri – Qualiplus : valorisez le travail de vos équipes.

Tel est le slogan 2010 des labels sur la qualité des services de collecte des déchets proposé par l'ADEME et Eco-Emballage, dont le Cercle National du Recyclage est partenaire et membre du comité de labellisation.

Ces labels sont une forme de reconnaissance de la qualité des services publics de collecte des déchets ménagers. Au travers de critères définis autour de quatre axes (service, économie, environnement et social) ils ont pour objectif de permettre aux collectivités de faire un état des lieux des pratiques existantes et d'inciter une amélioration du service public de collecte des déchets ménagers.

Depuis 2007, 254 collectivités locales ont fait acte de candidature et 120 collectivités ont obtenu un label Qualitri ou Qualiplus.

Leurs impressions : « un projet fédérateur pour l'équipe », « un effet moteur en interne », « favorise une démarche d'amélioration continue », « une aide à la définition de nouveaux objectifs »... (Voir également Tri-angle n°9 de mai 2009 : Cap L'Orient : après le label Qualitri en route pour le Qualiplus).

Alors en 2010, pourquoi pas vous ?

Les dossiers de candidature sont à télécharger sur les sites suivants : www.ecoemballages.fr/labellisation ou www.ademe.fr/dechets-logistiques

Une assistance gratuite est proposée (AWIPLAN : 03 25 27 35 47 ou 03 25 92 38 87) pour aider les collectivités à renseigner les différentes rubriques du questionnaire de candidature.

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 30 avril 2010.

Jonathan DECOTTIGNIES
Chargé de mission
Cercle National du Recyclage
03 20 85 85 22
jd.cnr@club-internet.fr

Regards croisés

La collecte des textiles

Depuis 1957, le groupe ECOTEXTILE est spécialisé dans la collecte et la valorisation des textiles usagés. ECOTEXTILE développe en partenariat avec les collectivités locales une collecte basée sur l'apport volontaire vers des conteneurs spéciaux.

Grâce à ses conteneurs anti-intrusifs et une collecte entièrement informatisée, ECOTEXTILE a su convaincre de nombreuses collectivités dans plus de 40 départements français. Nous gérons actuellement la collecte d'un parc de plus de 3000 containers.

Le partenariat repose sur 7 points :

1. Un service gratuit,
2. Une recherche d'emplacements appropriés,
3. Une simplicité de mise en place et de fonctionnement,
4. Une équipe de collecteurs expérimentés et un parc de véhicules propres,
5. Des débordements de conteneurs supprimés grâce à la gestion informatique des taux de remplissage,
6. Un parc de conteneurs attractifs et des emplacements propres entretenus par nos services,
7. Une communication régulière des tonnages accessible par un site extranet via un espace client.

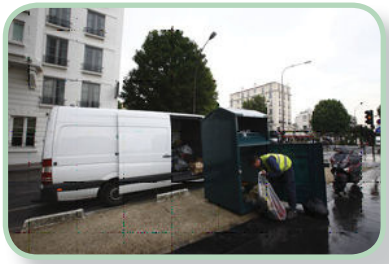

Une fois collectés, les textiles sont envoyés au centre de tri FRAMIMEX (dans l'Oise), pour y être valorisés en vêtements d'occasion, en chiffon d'essuyage industriel ou en effilochage. 87% des volumes collectés connaissent ainsi une nouvelle vie, hors valorisation thermique.

Au vu des objectifs de prévention et de réduction des déchets prévus par la loi Grenelle, la collecte des textiles est un moyen simple, efficace et gratuit pour les collectivités, de détourner des vêtements des ordures ménagères.

De plus, l'éco-organisme textile ECO-TLC, créé en décembre 2008, prévoit des soutiens à la communication pour les collectivités compétentes qui collectent sélectivement les textiles. Ce nouvel éco-organisme va permettre de pérenniser et de développer les emplois de la filière textile et notamment les emplois d'insertion.

A l'horizon 2011, la capacité de tri de FRAMIMEX sera doublée par la création d'un nouveau centre de tri local, et le service de collecte d'ECOTEXTILE sera proposé sur l'ensemble du territoire national.

Pour plus de renseignements :

Mehdi ZERROUG
Directeur EcoTextile
contact@ecotextile.fr
www.ecotextile.fr

La récupération des Textiles...une voie de prévention des déchets

Après avoir été « pionnière » pour la collecte séparée des matériaux recyclables (dès le début des années 80), la petite commune de Janville sur Juine (1920 hab) a souhaité développer, à partir de 2001, une véritable politique locale de prévention des déchets. A côté du compostage domestique, Stop Pub et autres actions (portant sur les piles, les cartouches d'encre...), le « détournement » du flux des vieux vêtements vers la filière traditionnelle de classage et de réutilisation s'est rapidement imposé comme une piste intéressante pour réduire les quantités de déchets ménagers.

Désormais, avec deux conteneurs, près de la Mairie et à côté du supermarché local (en partenariat avec celui-ci), et grâce à une sensibilisation importante et répétée, 6 kg de déchets sont ainsi évités par habitant chaque année. La commune a choisi de travailler avec le groupe Ecotextile - Framimex. Même s'il n'y a pas de dimension financière (l'entreprise met ses conteneurs à disposition et fait son affaire des textiles récupérés), l'opération fait bien partie pour la commune du service public local de gestion des déchets dont elle a la charge. L'implantation de ces conteneurs, les modalités d'enlèvement (et d'alerte, en cas de remplissage plus rapide qu'en routine), le retour d'information mensuel sur les quantités...sont autant d'éléments convenus contractuellement entre la commune Maître d'Ouvrage et son « prestataire ».
Cet exemple et d'autres en Essonne ont conduit le SIREDOM à initier une opération à plus grande échelle à partir de 2004. Syndicat intercommunal de traitement, il dessert plus de 100 communes de ce département, soit 700 000 habitants environ. De par cette taille et ses compétences, son rôle n'était pas d'organiser lui-même la collecte des textiles. Il s'est par conséquent positionné comme « facilitateur », afin que les opérations locales pérennes se développent. Pour ce faire, le SIREDOM a d'abord organisé plusieurs réunions de ce qui s'est appelé la « Table ronde textiles », rencontre et échange approfondi entre les acteurs concernés (récupérateurs et classeurs, appartenant à l'économie classique comme au secteur social et solidaire, associations caritatives, institutions comme l'ADEME ou le Conseil Général 91 et collectivités compétentes pour la collecte des déchets). Objectif : mettre à plat les objectifs, pratiques et contraintes des uns et des autres, connaître enfin l'état exact de cette activité sur le territoire, et sortir ainsi de l'opacité et des ambiguïtés qui l'ont souvent entourée... Il s'en est suivi la réalisation concertée d'outils proposés aux acteurs locaux : une plaquette délibérément intitulée « Les vieux vêtements ne sont pas des déchets ! », une Charte d'engagement des opérateurs facilitant un partenariat sain et durable avec les collectivités.

Engagée avant que la Responsabilité Elargie des Producteurs et la création d'EcoTLC ne soient mis en chantier, cette démarche du SIREDOM en préfigurait totalement l'état d'esprit et même au-delà, en préparant le terrain d'une implication à bon escient des collectivités, dans ce domaine qui recoupe leur compétence déchets, même s'il a longtemps été mis en œuvre de manière quelque peu « parallèle ». Aujourd'hui, par exemple, le SIRCOM, syndicat de ramassage auquel appartient Janville, prend le relais en assumant activement sur son territoire la promotion coordonnée des collectes de textiles existantes et à venir (ainsi que des autres initiatives qui concourent à réduire en amont les déchets de vêtements : bourses, vestiaires...).

<u>Pour plus de renseignements :</u>

Francis CHALOT
Consultant en prévention des déchets
Maire de Janville,
Président du SIRCOM
et Vice Président du SIREDOM

Journées Techniques sur les déchèteries, quelles sont vos attentes ?

L'ADEME organisera en 2011, en partenariat avec le Cercle National du Recyclage et Amorce, des journées techniques sur les déchèteries. A cette occasion, l'ADEME a sollicité notre association pour élaborer le programme de la manifestation. L'objectif est que les sujets abordés soient au plus proche des attentes et besoins des collectivités locales.

Différents thèmes ont déjà été référencés : bilan du parc actuel, sécurité, fonctionnement, évolution des déchèteries, construction, communication,...

Dans un souci d'être au plus proche des attentes des collectivités locales, Le Cercle National du Recyclage souhaite que vous puissiez exprimer :

- les problèmes rencontrés en déchèteries ;
- les problématiques, sujets et thèmes que vous voudriez voir abordé ;
- vos expériences innovantes en termes d'équipement et d'organisation sur vos déchèteries ;
- ...

L'ensemble des vos remarques nous permettront de construire un programme au plus proche de vos attentes.

Merci de faire parvenir vos remarques à
Jonathan DECOTTIGNIES (jd.cnr@club-internet.fr)
ou à
Bertrand BOHAIN (bb.cnr@club-internet.fr)

Quoi de neuf au CNR ?

- Le Syndicat Centre Hérault, structure intercommunale de traitement des déchets située en région Languedoc-Roussillon, vient d'adhérer au Cercle National du Recyclage.

Il regroupe 72 communes pour 66 168 habitants et a pour Président monsieur Jacques DONNADIEU.

Syndicat Centre Hérault

- La mission commune d'information sur le traitement des déchets du Sénat, dont le rapporteur est le sénateur Daniel Soulage, a lancé une série d'auditions et rencontrera des représentants du Cercle National du Recyclage, dans le cadre d'une table ronde à laquelle seront également conviés des membres de FEDEREC et de l'Union des industries du recyclage. Cette table ronde, d'une durée d'1h30 environ, serait organisée le jeudi 1er avril 2010.

Paul Deffontaine, Président et Bertrand BOHAIN, Délégué Général participeront à cette table ronde

Vous pourrez trouver la composition de la mission commune à cette adresse : http://www.senat.fr/commission/missions/dechets/index.html

Redevance spéciale : comment faire ?

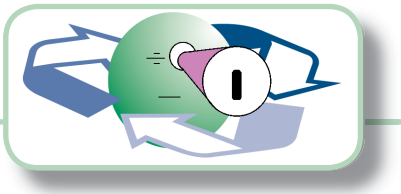

Le Cercle National du Recyclage a été dernièrement interpellé à de nombreuse reprise sur la problématique de la mise en place de la redevance spéciale. Afin de répondre aux interrogations des collectivités locales sur le sujet, un dossierv d'aide à la mise en place de la redevance spéciale a été réalisé.

Au travers de ce document, nous tenterons d'apporter un certain nombre d'éléments qui permettront aux collectivités locales de mieux appréhender la mise en place de la redevance spéciale. Nous y présenterons également certaines pratiques de collectivités qui pourront aiguiller les projets en cours d'élaboration.

Ce dossier sera prochainement disponible sur le site internet www.cercle-recyclage.asso.fr

Pour plus d'informations :

Jonathan DECOTTIGNIES
Chargé de mission
Cercle National du Recyclage
03 20 85 85 22
jd.cnr@club-internet.fr

Les brèves des adhérents

• Brigitte DEREYGER, directrice générale du SIMYDEME, est décédée prématurément à l'âge de 52 ans. Elle a activement participé à la création de ce syndicat en 1996 et lui a permis de devenir ce qu'il est par son engagement quotidien. Elle était parmi les plus fidèles participante aux travaux du Cercle National du Recyclage. Le Cercle National du Recyclage souhaite li rendre un dernier hommage.

• La Communauté d'agglomération Ventoux Comtat Vénaissin a inauguré en janvier sa 3ème mini déchèterie de son territoire. Elle étoffe ainsi l'offre de collecte par apport volontaire qui est proposé.

• Le Centre de tri d'Halluin de Lille Métropole Communauté Urbaine, géré par la Société d'Economie Mixte TRISELC, avait partiellement été détruit par un incendie en octobre 2008. La mise en place d'une chaîne provisoire a permis la reprise partielle de l'activité, soit environ 40 % de la production. Les 60 % restants étant assurés par le centre de tri du Port fluvial à Lille et, dans une moindre mesure, par celui de Dunkerque.
Les travaux de reconstruction, débutés en décembre dernier, sont l'occasion de moderniser le site. La capacité de traitement globale est augmentée - de 60 000 à 75 000 tonnes par an -, en particulier celle des "monoflux", les déchets recyclés mélangés. De même, les organes de sécurité sont renforcés et le site est aménagé pour accueillir des personnes à mobilité réduite. La durée du chantier est estimée à cinq mois. Le coût total des travaux s'élève à 12,6 M d'euros.

• Lille Métropole Communauté Urbaine et Lille Métropole Habitat (LMH) ont inauguré en juin 2009 un site expérimental de gestion des déchets encombrants en habitat collectif. En pied d'immeubles collectifs représentant 541 logements, le bailleur social a mis en place des micro-déchèteries où sont triés les encombrants selon dix catégories de déchets : cartons, bois, électroménager-électriques-électroniques, ferrailles, déchets industriels banals, textiles, piles, lampes, déchets ménagers spéciaux (peintures, bombes aérosols...) et divers (pneus, batteries, huiles...). Un premier tri à permis de récolter en septembre 2009 pas moins de 6.6 tonnes de bois, 4.3 tonnes d'électroménagers et 26 m³ de cartons.

• Le SMTD Bassin Est du Béarn et ses 9 collectivités adhérentes ont lancé une opération pilote de lombri-compostage auprès de 100 familles volontaires... pour tester cette pratique. L'opération a démarré en fin d'année 2009.
L'opération pilote a pour but de tester cette pratique avec des familles volontaires n'ayant pas de jardin (en appartement principalement). Pendant un mois, les personnes volontaires vont peser leur production de déchets journalière et fourniront ces données au SMTD. A l'issu de ce mois, le lombri-composteur sera remis à ces personnes pour qu'elles détournent de la poubelle leurs déchets biodégradables (restes de repas, déchets de cuisine...). Elles continueront à peser leur déchet.
La durée totale de l'opération est prévue sur 7 mois. A la fin de l'opération, le lombri-composteur sera donné aux familles qui ont adopté cette pratique !

• Le Syctom de l'agglomération parisienne a annoncé une baisse record de 3 %, soit 73 000 tonnes, des déchets en 2009 sur l'agglomération parisienne. La baisse des objets encombrants est la plus spectaculaire, avec -10,9%. Les déchets ménagers résiduels diminuent quant à eux de -2,3% et la collecte sélective de -2,7%.

• Depuis le 13 janvier, le CALITOM a ouvert un numéro vert où chaque mercredi les élus du syndicat répondent aux questions des habitant sur le coût de déchets.

A lire

Bennes à ordures ménagères écologiques (Les)
Editeur : Ademe
2003
52 pages - 34 euros

Ville durable, mode d'emploi
Magalie VERGNET-COVO
2007
Territoriales Editions
352 pages - 62 euros

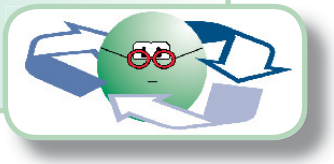

Cercle National du Recyclage - 23 rue Gosselet 59000 LILLE - Tél. : 03.20.85.85.22 - Fax : 03.20.86.10.73
E-mail : cnr@nordnet.fr - Sites : www.cercle-recyclage.asso.fr et www.produits-recycles.com
Directeur de la publication : Paul DEFFONTAINE - Rédacteur en chef : Bertrand BOHAIN
Equipe de rédaction : Jonathan DECOTTIGNIES, Delphine GOURLET, Marie RODRIGUEZ